

LISTE V - (CANADA)

| Numéra du tarif | Désignation des produits | Taux de base (Taux appliqué) | Taux de consolidation |
|--------------------|---|------------------------------------|--------------------------|
| 34600-1 | Zinc, ouvrages en, n.d. (à l'exclusion d'alliages de zinc non-ouvré et de pièces de fermetures à coulisse) | 17½ p.c. | 10.2 p.c. |
| 34605-1 | Zinc, ou alliages de zinc contenant au plus dix pour cent en poids d'un autre métal ou d'autres métaux, sous forme de lames, rubans, bandes, feuilles, tôles, disques ou slugs; recouverts ou non | 7½ p.c. | 5.5 p.c. |
| 34805-1 | Sculptures de toute matière, en ronde bosse ou en relief, coulées ou sculptées d'après des modèles préparés au Canada et conçues par des sculpteurs domiciliés au Canada, ne comprenant pas plus de deux répliques ou productions du modèle original, sous le régime de règlements établis par le Ministre | † En fr. | En fr. |
| 34810-1 | Déchets de fer-blanc, devant servir exclusivement à récupérer le cuivre des eaux acides produites dans les mines de cuivre | † En fr. | En fr. |
| 34815-1 | Déchets de laiton et laiton en blocs, lingots ou saumons; cuivre en barres ou tiges, non ouvré, d'au moins six pieds de longueur, n.d.; cuivre en bandes, feuilles ou plaques, ni polies, ni planées, ni recouvertes; tubes de laiton ou de cuivre, en longueurs d'au moins six pieds, et ni polis, ni courbés, ni autrement ouvrés | 5 p.c. | 4 p.c. |
| 34820-1 | Cuivre en barres ou tiges, importé par les fabricants de fils de trolley, télégraphes et téléphones, fils électriques et câbles électriques, exclusivement pour la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques | 5 p.c. | 4 p.c. |
| 34825-1 | Tubes de laiton ou de cuivre, ne mesurant pas plus d'un demi-pouce de diamètre, en longueurs d'au moins six pieds, recouverts de métal, et non polis, ni courbés, ni autrement ouvrés | 5 p.c. | 4 p.c. |
| 34830-1 | Fil d'acier recouvert de cuivre d'un diamètre d'au moins 0.1875 de pouce et tiges d'acier recouvertes de cuivre, devant être employés à la fabrication de fils de trolley, de télégraphes et de téléphones, de fils électriques et de câbles électriques | 10 p.c. | 6.8 p.c. |

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.